

S O M M A I R E
du recueil des actes administratifs
de la préfecture de la région CHAMPAGNE-ARDENNE
n° 9 Ter du 14 septembre 2015

Vous pouvez consulter ce recueil des actes administratifs dans sa version "mise en ligne"
sur le site internet de la préfecture de la région Champagne-Ardenne, préfecture de la Marne
dont l'adresse complète est la suivante :

<http://www.champagne-ardenne.pref.gouv.fr/>

TEXTES GENERAUX	2
AGENCE REGIONALE DE SANTE DE CHAMPAGNE-ARDENNE	2
<i>Arrêté n°2015-891 du 10 septembre 2015 - bilan quantifié de l'offre de soins pour les activités de soins mentionnées à l'article R.6122-25 du code de la santé publique -----</i>	<i>2</i>
AGENCE REGIONALE DE SANTE DE CHAMPAGNE-ARDENNE	28
<i>Arrêté n° 2015-892 du 10 septembre 2015 - bilan quantifié de l'offre de soins pour les équipements matériels lourds -----</i>	<i>28</i>

TEXTES GENERAUX

AGENCE REGIONALE DE SANTE DE CHAMPAGNE-ARDENNE

Arrêté n°2015-891 du 10 septembre 2015 - bilan quantifié de l'offre de soins pour les activités de soins mentionnées à l'article R.6122-25 du code de la santé publique

Le directeur général par intérim de l'agence régionale de Santé de Champagne Ardenne

VU

le code de la santé publique et notamment les articles L.6121-1, L.6121-2, L. 6121-4, L.6122-1, L.6122-9, R.6122-25, R.6122-26, R.6122-29, R.6122-30 ;

le schéma régional d'organisation sanitaire arrêté par le directeur général de l'agence régionale de santé en date du 12 avril 2012 ;

l'arrêté du directeur général de l'agence régionale de santé de Champagne-Ardenne n° 2012-1823 du 20 décembre 2012, fixant les périodes et le calendrier prévus à l'article L. 6122-9 du code de la santé publique ;

l'arrêté du 16 janvier 2015 nommant Monsieur Benoît CROCHET Directeur général par intérim de l'ARS Champagne-Ardenne à compter du 1^{er} mars 2015 ;

la décision n°2015-163 portant délégation de signature du directeur général par intérim de l'ARS Champagne-Ardenne en date du 17 mars 2015 ;

l'avis de la commission spécialisée en date du 31 janvier 2014 relatif à l'expression d'un besoin exceptionnel au sens de l'article L. 6122-9 du code de la santé publique concernant l'activité de soins de longue durée sur l'agglomération de Vouziers dans le territoire Nord.

l'avis de la commission spécialisée en date du 19 juin 2015 relatif à l'expression d'un besoin exceptionnelle au sens de l'article L. 6122-9 du code de la santé publique concernant dans le territoire nord, l'implantation des modalités d'activité de soins d'assistance médicale à la procréation, relatives :

- A la fécondation in vitro sans et avec micromanipulation (activité biologique)
- Au transfert des embryons en vue de leur implantation (activité clinique).

ARRETE

Article 1^{er} : **Le bilan quantifié de l'offre de soins pour les activités de soins suivantes mentionnées à l'article R.6122-25 du code de la santé publique**

- 1° Médecine,
- 2° Chirurgie,
- 3° Gynécologie-obstétrique, néonatalogie, réanimation néonatale,
- 4° Psychiatrie,
- 5° Soins de suite et de réadaptation,
- 7° Soins de longue durée,
- 11° Activités interventionnelles sous imagerie médicale, par voie endovasculaire, en cardiologie,
- 14° Médecine d'urgence,
- 15° Réanimation,
- 16° Traitement de l'insuffisance rénale chronique par épuration extra rénale,
- 17° Activités cliniques et biologiques d'assistance médicale à la procréation et activités de diagnostic prénatal,
- 18° Traitement du cancer,
- 19° Examen des caractéristiques génétiques d'une personne ou identification d'une personne par empreintes génétiques a des fins médicales,

est établi selon les tableaux figurant en annexes ci-jointes en vue du dépôt des demandes d'autorisation d'activité de soins pour la période du 1^{er} octobre 2015 au 30 novembre 2015.

Article 2 - **Un recours peut être formé contre le présent arrêté dans un délai de 2 mois à compter de sa publication, par voie hiérarchique auprès du ministre en charge de la santé et par voie contentieuse auprès du tribunal administratif de Châlons-en-Champagne.**

Article 3 - **Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région et sera affiché au siège de l'agence régionale de santé de Champagne Ardenne.**

Châlons en Champagne, le 10/09/2015

Pour le directeur général par intérim de l'agence régionale de santé, et par délégation,
Le directeur de l'offre de soins,
Signé Thomas Talec

ANNEXE 1

ACTIVITE DE SOINS DE MEDECINE (Y COMPRIS A TEMPS PARTIEL)

<u>Territoire de santé</u>	<u>Agglomérations d'implantation</u>	<u>Objectif SROS en nombre d'implantations</u>	<u>Implantations autorisées</u>	<u>Nouvelles demandes recevables</u>	
				OUI	NON
Territoire de santé Nord	Charleville-Mézières Fumay Nouzonville Sedan Rethel Vouziers Reims Epernay Châlons en Champagne Sainte Ménéhould Vitry-le-François Sézanne	Maximum 19	19		X
Territoire de santé Sud	Saint-Dizier Wassy Montier en Der Joinville Romilly-sur-Seine Nogent-sur-Seine Troyes Bar-sur-Seine Bar-sur-Aube Chaumont Langres Bourbonne-les-Bains	Maximum 17	16		X

ACTES TECHNIQUES DE MEDECINE AVEC ANESTHESIE GENERALE OU LOCOREGIONALE (Y COMPRIS A TEMPS PARTIEL)

<u>Territoire de santé</u>	<u>Agglomérations d'implantation</u>	<u>Objectif SROS en nombre d'implantations</u>	<u>Implantations autorisées</u>	<u>Nouvelles demandes recevables</u>	
				OUI	NON
Territoire de santé Nord	Charleville-Mézières Sedan Rethel Reims Epernay Châlons en Champagne Vitry-le-François	Maximum 16	14		X
Territoire de santé Sud	Saint-Dizier Romilly-sur-Seine Troyes Chaumont Langres	Maximum 12	12		X

.../...

ANNEXE 2

ACTIVITE DE SOINS DE CHIRURGIE (Y COMPRIS AMBULATOIRE)

Territoire de santé	Agglomérations d'implantation	Objectif SROS en nombre d'implantations	Implantations autorisées	Nouvelles demandes recevables	
				OUI	NON
Territoire de santé Nord	Charleville-Mézières Sedan Rethel Epernay Reims Châlons en Champagne Vitry-le-François	Maximum 16	14		X
Territoire de santé Sud	Saint-Dizier Romilly-sur-Seine Troyes Chaumont Langres	Maximum 10	10		X

.../...

ANNEXE 3

ACTIVITE DE GYNECOLOGIE OBSTETRIQUE, NEONATOLOGIE, REANIMATION NEONATALE

Le territoire de santé pertinent en matière de périnatalité est le territoire régional :

	Implantations	Objectif SROS en nombre d'implantations	Implantations autorisées	Nouvelles demandes recevables	
				OUI	NON
Unités d'obstétrique	Epernay Vitry le François Romilly sur Seine Troyes Langres	Entre 3 et 5	4		X
Unités d'obstétrique et unités de néonatalogie sans soins intensifs	Sedan Reims Châlons en Champagne Chaumont	3 ou 4	5		X
Unités d'obstétrique et unités de néonatalogie avec soins intensifs	Charleville-Mézières Reims Saint-Dizier	2 ou 3	2		X
Unités d'obstétrique, de néonatalogie et de réanimation néonatale	Reims Troyes	2	2		X

.../...

ANNEXE 4

ACTIVITE DE SOINS DE PSYCHIATRIE

Les territoires de santé pertinents en matière de soins de psychiatrie sont les départements

Département des Ardennes

Psychiatrie adulte

<u>Modalités</u>	<u>Agglomérations d'Implantations</u>	<u>Objectif SROS en nombre d'implantations</u>	<u>Implantations autorisées</u>	<u>Nouvelles demandes recevables</u>
Hospitalisation complète	Charleville-Mézières	1	1	NON
Hospitalisation de jour	Charleville-Mézières* Revin Sedan Rethel Vouziers	5*	5	NON
Hospitalisation de nuit	Charleville-Mézières	1	1	NON
Services de placement familial thérapeutique	Charleville-Mézières	1	1	NON
Appartements thérapeutiques	Charleville-Mézières Sedan	1 ou 2	5	NON
Centres de crise				
Centres de postcure psychiatrique	Charleville-Mézières	1	0	OUI

* l'implantation considérée intègre deux structures

Psychiatrie infanto-juvénile

<u>Modalités</u>	<u>Agglomérations d'Implantation</u>	<u>Objectif SROS en nombre d'implantations</u>	<u>Implantations autorisées</u>	<u>Nouvelles demandes recevables</u>
Hospitalisation complète	Charleville-Mézières	1	1	NON
Hospitalisation de jour	Charleville-Mézières Rethel Revin Sedan Vouziers	5*	5	NON
Hospitalisation de nuit				
Services de placement familial thérapeutique				
Appartements thérapeutiques				
Centres de crise				
Centres de postcure psychiatrique				

* l'implantation considérée intègre deux structures

.../...

Département de la Marne

Psychiatrie adulte

<u>Modalités</u>	<u>Agglomérations d'Implantation</u>	<u>Objectif SROS en nombre d'implantations</u>	<u>Implantations autorisées</u>	<u>Nouvelles demandes recevables</u>
Hospitalisation complète	Châlons en Champagne Merfy Reims	4	4	NON
Hospitalisation de jour	Châlons en Champagne Reims	2	2	NON
Hospitalisation de nuit	Châlons en Champagne	1	1	NON
Services de placement familial thérapeutique	Reims	1	1	NON
Appartements thérapeutiques	Châlons en Champagne Reims Vitry le François	3	3	NON
Centres de crise				
Centres de postcure psychiatrique	Reims	1	1	NON

Psychiatrie infanto-juvénile

<u>Modalités</u>	<u>Agglomérations d'Implantation</u>	<u>Objectif SROS en nombre d'implantations</u>	<u>Implantations autorisées</u>	<u>Nouvelles demandes recevables</u>
Hospitalisation complète	Reims Châlons-en-Champagne	2	1	OUI à Chalons en Champagne
Hospitalisation de jour	Epernay Reims Châlons-en-Champagne	3	3	NON
Hospitalisation de nuit				
Services de placement familial thérapeutique	Epernay Reims	2	2	NON
Appartements thérapeutiques				
Centres de crise				
Centres de postcure psychiatrique				

.../...

Département de l'Aube

Psychiatrie adulte

<u>Modalités</u>	<u>Agglomérations d'Implantation</u>	<u>Objectif SROS en nombre d'implantations</u>	<u>Implantations autorisées</u>	<u>Nouvelles demandes recevables</u>
Hospitalisation complète	Brienne le Château Troyes	2	2	NON
Hospitalisation de jour	Brienne le Château Romilly sur Seine Troyes	3	3	NON
Hospitalisation de nuit				
Services de placement familial thérapeutique	Brienne le Château	1	1	NON
Appartements thérapeutiques				
Centres de crise				
Centres de postcure psychiatrique	Romilly sur Seine Troyes	2	2	NON

Psychiatrie infanto-juvénile

<u>Modalité</u>	<u>Agglomérations d'Implantation</u>	<u>Objectif SROS en nombre d'implantations</u>	<u>Implantations autorisées</u>	<u>Nouvelles demandes recevables</u>
Hospitalisation complète	Brienne le Château ou Troyes	1	0	OUI
Hospitalisation de jour	Brienne la Vieille Romilly sur Seine Troyes	3	3	NON
Hospitalisation de nuit				
Services de placement familial thérapeutique	Brienne le Château	1	1	NON
Appartements thérapeutiques				
Centres de crise				
Centres de postcure psychiatrique				

.../...

Département de la Haute-Marne

Psychiatrie adulte

<u>Modalité</u>	<u>Agglomérations d'Implantation</u>	<u>Objectif SROS en nombre d'implantations</u>	<u>Implantations autorisées</u>	<u>Nouvelles demandes recevables</u>
Hospitalisation complète	Chaumont Saint-Dizier	2	2	NON
Hospitalisation de jour	Chaumont Langres Saint-Dizier	3	3	NON
Hospitalisation de nuit	Chaumont Saint-Dizier	2	2	NON
Services de placement familial thérapeutique	Chaumont	1	1	NON
Appartements thérapeutiques	Saint-Dizier	1	1	NON

Psychiatrie infanto-juvénile

<u>Modalités</u>	<u>Agglomérations d'Implantation</u>	<u>Objectif SROS en nombre d'implantations</u>	<u>Implantations autorisées</u>	<u>Nouvelles demandes recevables</u>
Hospitalisation complète	Saint-Dizier	1	1	NON
Hospitalisation de jour	Chaumont, Langres Saint-Dizier, Joinville	4	3	OUI à Joinville
Hospitalisation de nuit				
Services de placement familial thérapeutique	Chaumont	1	1	NON
Appartements thérapeutiques				
Centres de crise				
Centres de postcure psychiatrique				

.../...

ANNEXE 5

ACTIVITE DE SOINS DE SUITE ET DE READAPTATION FONCTIONNELLE

Territoire Nord

Modalités	Agglomérations d'Implantation	Objectif SROS en nombre d'implantations	Implantations autorisées	Nouvelles demandes recevables	
				OUI	NON
Tronc commun : soins de suite et de réadaptation	Charleville-Mézières Fumay, Nouzonville Revin, Sedan Rethel, Vouziers Reims et agglomération Epernay, Fismes, Montmirail Châlons en Champagne Sainte Ménéhould Vitry-le-François, Sézanne	23	22	X	
Agrément mention spécialisée : « appareil locomoteur » y compris pour la modalité d'hospitalisation à temps partiel		4	4		X
Agrément mention spécialisée : « système nerveux » y compris pour la modalité d'hospitalisation à temps partiel		4	4		X
Agrément mention spécialisée : « cardio vasculaire » pour la modalité d'hospitalisation à temps complet		1*	1		X
Agrément mention spécialisée : « cardio vasculaire » pour la modalité d'hospitalisation à temps partiel		5	5		X
Agrément mention spécialisée : « respiratoire » pour la modalité d'hospitalisation à temps partiel		4	4		X
Agrément mention spécialisée : « système digestif, métabolique, endocrinien »		1*	1		X
Agrément mention spécialisée : « conduites addictives »		2*	2		X
Agrément mention spécialisée : « enfants de moins de 6 ans et de plus de 6 ans ou adolescents » associé à l'agrément des affections de l'appareil locomoteur et du système nerveux », y compris pour la modalité d'hospitalisation à temps partiel		2*	2		X

* à vocation régionale

.../...

Modalités	Agglomérations d'Implantation	Objectif SROS en nombre d'implantations	Implantations autorisées	Nouvelles demandes recevables	
				OUI	NON
Tronc commun : soins de suite et de réadaptation	Troyes et agglomération Nogent-sur-Seine Bar-sur-Aube Bar-sur-Seine Saint-Dizier Wassy Montier en Der Joinville Chaumont Langres Bourbonne-les-Bains	15	15		X
Agrément mention spécialisée : « appareil locomoteur » y compris pour la modalité d'hospitalisation à temps partiel		5	5		X
Agrément mention spécialisée : « système nerveux » y compris pour la modalité d'hospitalisation à temps partiel		4	4		X
Agrément mention spécialisée : « cardio vasculaire » pour la modalité d'hospitalisation à temps partiel		2	2		X
Agrément mention spécialisée : « respiratoire » pour la modalité d'hospitalisation à temps partiel		2	2		X
Agrément mention spécialisée : « conduites addictives »		1	1		X
Agrément mention spécialisée "Grands brûlés" à vocation régionale		1*	1		X

.../...

Modalité	<u>Implantations</u>	<u>Objectif SROS en nombre d'implantations</u>	<u>Implantations autorisées</u>	<u>Nouvelles demandes recevables</u>	
				OUI	NON
Mention spécialisée « personnes âgées polypathologiques, dépendantes ou à risque de dépendance », à vocation départementale	Ardennes	2	2		X
	Marne	4	4		X
	Aube	2	2		X
	Haute-Marne	2	2		X

ACTIVITE DE SOINS DE LONGUE DUREE

Territoire de santé	Agglomérations d'implantation	Objectif SROS en nombre d'implantations	Implantations autorisées	Nouvelles demandes recevables	
				OUI	NON
Territoire de santé Nord	Charleville-Mézières Sedan Rethel Reims Epernay Fismes Châlons-en-Champagne Sainte-Menehould	Maximum 8	9*		X
Territoire de santé Sud	Saint-Dizier Nogent-sur-Seine Troyes Bar sur Seine Bar sur Aube Chaumont Bourbonne-les-Bains	Maximum 7	7		X

* Un besoin exceptionnel au sens de l'article L. 6122-9 du code de la santé publique en territoire de santé Nord, sur l'agglomération de Vouziers a été constaté.

.../...

ACTIVITE INTERVENTIONNELLE SOUS IMAGERIE MEDICALE, PAR VOIE ENDOVASCULAIRE, EN CARDIOLOGIE

Le territoire de santé pertinent est le territoire régional

<u>Types d'actes</u>	<u>Agglomérations d'implantation</u>	<u>Objectif SROS en nombre d'implantations</u>	<u>Implantations autorisées</u>	<u>Nouvelles demandes recevables</u>	
				OUI	NON
Actes électrophysiques de rythmologie interventionnelle, de stimulation multisites et de défibrillation, y compris la pose de dispositifs de prévention de la mortalité liée à des troubles du rythme.	Reims Troyes	3	2	X	
Actes portant sur les cardiopathies de l'enfant y compris les éventuelles réinterventions à l'âge adulte sur les cardiopathies congénitales, à l'exclusion des actes réalisés en urgence.	Reims	1	1		X
Actes portant sur les autres cardiopathies de l'adulte.	Reims Troyes	3	3		X

.../...

ANNEXE 8

ACTIVITE DE SOINS DE MEDECINE D'URGENCE

	<u>Agglomérations d'Implantation</u>	<u>Objectif en nombre d'implantations</u>	<u>Implantations autorisées</u>	<u>Nouvelles demandes recevables</u>
Structure d'aide médicale d'urgence	Charleville-Mézières Reims Troyes Chaumont	4	4	NON

	<u>Agglomérations d'Implantation</u>	<u>Objectif en nombre d'implantations</u>	<u>Implantations autorisées</u>	<u>Nouvelles demandes recevables</u>
Structure des urgences	Charleville-Mézières Sedan Rethel-Vouziers Reims Epernay Châlons en Champagne Vitry le François Romilly sur Seine Troyes Saint-Dizier Chaumont Langres	15	15	NON

	<u>Agglomérations d'Implantation</u>	<u>Objectif en nombre d'implantations</u>	<u>Implantations autorisées</u>	<u>Nouvelles demandes recevables</u>
Structure mobile d'urgence et de réanimation : SMUR	Charleville-Mézières Sedan Rethel- Vouziers Reims Epernay Châlons en Champagne Vitry le François Romilly sur Seine Troyes Saint-Dizier Chaumont Langres	13	13	NON

.../...

	<u>Agglomérations d'Implantation</u>	<u>Objectif en nombre d'implantations</u>	<u>Implantations autorisées</u>	<u>Nouvelles demandes recevables</u>
Antennes de SMUR	Fumay : antenne du SMUR de Charleville-Mézières Sézanne : antenne du SMUR du Groupement hospitalier Aube - Marne Sainte-Menehould : antenne du SMUR de Châlons en Champagne Bar sur Aube : antenne du SMUR de Troyes	4	4	NON

	<u>Agglomérations d'Implantation</u>	<u>Objectif en nombre d'implantations</u>	<u>Implantations autorisées</u>	<u>Nouvelles demandes recevables</u>
Structure mobile d'urgence et de réanimation pédiatrique	Reims	1	1	NON

	<u>Agglomérations d'Implantation</u>	<u>Objectif en nombre d'implantations</u>	<u>Implantations autorisées</u>	<u>Nouvelles demandes recevables</u>
Structure des urgences pédiatriques	Reims	1	1	NON

.../...

ANNEXE 9

ACTIVITE DE SOINS DE REANIMATION

Le territoire de santé pertinent est le territoire régional

	<u>Agglomérations d'Implantation</u>	<u>Objectif SROS en nombre d'implantations</u>	<u>Implantations autorisées</u>	<u>Nouvelles demandes recevables</u>
Unités de réanimation polyvalente	Charleville-Mézières Reims Châlons en Champagne Troyes Saint-Dizier Chaumont	7	7	NON

	<u>Agglomérations d'Implantation</u>	<u>Objectif SROS en nombre d'implantations</u>	<u>Implantations autorisées</u>	<u>Nouvelles demandes recevables</u>
Unité de réanimation pédiatrique	Reims	1	1	NON

.../...

ANNEXE 10

ACTIVITE DE SOINS DE TRAITEMENT DE L'INSUFFISANCE RENALE CHRONIQUE

Les territoires de santé pertinents en matière de soins de traitement de l'insuffisance rénale chronique sont les départements

Département des Ardennes

<u>Modalité</u>	<u>Implantations</u>	<u>Objectif SROS en nombre d'implantations</u>	<u>Implantations autorisées</u>	<u>Nouvelles demandes recevables</u>
Hémodialyse en centre	Agglomération de Charleville-Mézières	1	1	NON
Hémodialyse en unité de dialyse médicalisée	Agglomération de Charleville-Mézières	1	1	NON
Hémodialyse en unité d'autodialyse simple ou assistée	Agglomérations de Charleville-Mézières et Sedan	2	2	NON
Dialyse à domicile par hémodialyse ou dialyse péritonéale	Département des Ardennes			NON

Département de la Marne

<u>Modalité</u>	<u>Implantations</u>	<u>Objectif SROS en nombre d'implantations</u>	<u>Implantations autorisées</u>	<u>Nouvelles demandes recevables</u>
Hémodialyse en centre	Agglomération de Reims	1	1	NON
Hémodialyse en unité de dialyse médicalisée	Agglomération de Reims	1	1	NON
Hémodialyse en unité d'autodialyse simple ou assistée	Agglomérations de Reims, Châlons en Champagne, Epernay, Vitry-le-François	4	4	NON
Dialyse à domicile par hémodialyse ou dialyse péritonéale	Département de la Marne			NON

.../...

Département de l'Aube

<u>Modalité</u>	<u>Implantations</u>	<u>Objectif SROS en nombre d'implantations</u>	<u>Implantations autorisées</u>	<u>Nouvelles demandes recevables</u>
Hémodialyse en centre	Agglomération de Troyes	1	1	NON
Hémodialyse en unité de dialyse médicalisée	Agglomération de Troyes	1	1	NON
Hémodialyse en unité d'autodialyse simple ou assistée	Agglomérations de Troyes, Romilly-sur-Seine	2	2	NON
Dialyse à domicile par hémodialyse ou dialyse péritonéale	Département de l'Aube			NON

Département de la Haute-Marne

<u>Modalité</u>	<u>Implantations</u>	<u>Objectif SROS en nombre d'implantations</u>	<u>Implantations autorisées</u>	<u>Nouvelles demandes recevables</u>
Hémodialyse en centre	Agglomération de Chaumont	1	1	NON
Hémodialyse en unité de dialyse médicalisée	Agglomérations de Chaumont et Saint-Dizier	2	2	NON
Hémodialyse en unité d'autodialyse simple ou assistée	Agglomérations de Chaumont et Saint-Dizier	2	2	NON
Dialyse à domicile par hémodialyse ou dialyse péritonéale	Département de la Haute-Marne			NON

.../...

ANNEXE 11

ACTIVITE DE SOINS D'ASSISTANCE MEDICALE A LA PROCREATION

Le territoire de santé pertinent est le territoire régional

	<u>Agglomérations d'Implantation</u>	<u>Objectif SROS en nombre d'implantations</u>	<u>Implantations autorisées</u>	<u>Nouvelles demandes recevables</u>
<u>Activités cliniques</u>				
Prélèvement d'ovocytes en vue d'une AMP	Charleville-Mézières Reims	3	3	NON
Prélèvement de spermatozoïdes	Reims	2	2	NON
Transfert des embryons en vue de leur implantation	Reims	2	2	OUI*
Prélèvement d'ovocytes en vue d'un don	Reims	1	1	NON
Mise en œuvre de l'accueil des embryons		0	0	NON
<u>Activités biologiques</u>				
Préparation et conservation du sperme en vue d'une insémination artificielle	Charleville-Mézières Troyes Reims	5	5	NON
Activités relatives à la fécondation in vitro sans et avec micromanipulation	Reims	2	2	OUI*
Recueil, préparation, conservation et mise à disposition du sperme en vue d'un don	Reims	1	1	NON
Préparation, conservation et mise à disposition des ovocytes en vue d'un don	Reims	1	1	NON
Conservation à usage autologue des gamètes et de tissus germinaux	Reims	2	2	NON
Conservation des embryons en vue d'un projet parental	Reims	2	2	NON
Conservation des embryons en vue de leur accueil et mise en œuvre de celui-ci		0	0	NON

* Un besoin exceptionnel au sens de l'article L. 6122-9 du code de la santé publique en territoire de santé Nord, a été constaté :

- En ce qui concerne le transfert des embryons en vue de leur implantation (activité clinique),
- En ce qui concerne la fécondation in vitro sans et avec micromanipulation (activité biologique).

DIAGNOSTIC PRENATAL

	<u>Agglomérations d'Implantation</u>	<u>Objectif SROS en nombre d'implantations</u>	<u>Implantations autorisées</u>	<u>Nouvelles demandes recevables</u>
Analyses de cytogénétique, y compris les analyses de cytogénétique moléculaires	Reims	2	2	NON
Analyses de génétique moléculaire	Reims	1	1	NON
Analyses en vue du diagnostic de maladies infectieuses	Reims	1	1	NON
Analyses d'hématologie		0	0	NON
Analyse d'immunologie		0	0	NON
Analyse de biochimie, y compris les analyses portant sur marqueurs sériques maternels	Reims Vitry le François	3	2	OUI

.../...

ANNEXE 12

Activité de Soins et de Traitement du Cancer

Chirurgie carcinologique

Le territoire pertinent est le ressort des conférences sanitaires.**Autorisations de chirurgie carcinologique :**

Territoire de santé	Nombre d'implantations prévues	Nombre d'implantations existantes	Demandes recevables
Nord	7	7	NON
Sud	6	6	NON

Autorisations de chirurgie carcinologique par activité à seuil:

Chirurgie mammaire

Territoire de santé	Nombre d'implantations prévues	Nombre d'implantations existantes	Demandes recevables
Nord	5 ou 6	6	NON
Sud	5	5	NON

Chirurgie digestive

Territoire de santé	Nombre d'implantations prévues	Nombre d'implantations existantes	Demandes recevables
Nord	7	7	NON
Sud	6	6	NON

Chirurgie urologique

Territoire de santé	Nombre d'implantations prévues	Nombre d'implantations existantes	Demandes recevables
Nord	5	6	NON
Sud	6	6	NON

.../...

Chirurgie gynécologique

Territoire de santé	Nombre d'implantations prévues	Nombre d'implantations existantes	Demandes recevables
Nord	4	5	NON
Sud	4	5	NON

Chirurgie ORL

Territoire de santé	Nombre d'implantations prévues	Nombre d'implantations existantes	Demandes recevables
Nord	4	5	NON
Sud	2	2	NON

Chirurgie thoracique

Territoire de santé	Nombre d'implantations prévues	Nombre d'implantations existantes	Demandes recevables
Nord	2	2	NON
Sud	1	1	NON

Chimiothérapie

Le territoire pertinent est le ressort des conférences sanitaires.

Sites autorisés pour la chimiothérapie :

Territoire de santé	Nombre d'implantations prévues	Nombre d'implantations existantes	Demandes recevables
Nord	6	6	NON
Sud	4	4	NON

.../...

Radiothérapie externe

Le territoire pertinent est le ressort des conférences sanitaires.

Sites autorisés pour la radiothérapie :

Territoire de santé	Nombre d'implantations prévues	Nombre d'implantations existantes	Demandes recevables
Nord	2	2	NON
Sud	1	1	NON

Possibilités d'externalisation dérogatoire d'un appareil unique :

Territoire de santé	Nombre d'implantations prévues	Nombre d'implantations existantes	Demandes recevables
Nord	1	1	NON
Sud	1	1	NON

Curiethérapie

Territoire de santé	Nombre d'implantations prévues	Nombre d'implantations existantes	Demandes recevables
Nord	2	2	NON
Sud	0	0	NON

Utilisation thérapeutique de radioéléments en sources non scellées :

Le territoire pertinent est le ressort des conférences sanitaires.

Territoire de santé	Nombre d'implantations prévues	Nombre d'implantations existantes	Demandes recevables
Nord	1	1	NON
Sud	1	1	NON

.../...

Le territoire de santé pertinent est le territoire régional

HOSPITALISATION A DOMICILE

<u>Territoire de santé</u>	<u>Objectif SROS en nombre d'implantations</u>	<u>Implantations autorisées</u>	<u>Nouvelles demandes recevables</u>
Nord	9	9	NON
Sud			

EXAMEN DES CARACTERISTIQUES GENETIQUES D'UNE PERSONNE OU IDENTIFICATION D'UNE PERSONNE PAR EMPREINTES GENETIQUES A DES FINS MEDICALES

Le territoire de santé pertinent est le territoire régional

	<u>Agglomérations d'Implantation</u>	<u>Objectif SROS en nombre d'implantations</u>	<u>Implantations autorisées</u>	<u>Nouvelles demandes recevables</u>
Analyses de cytogénétique	Reims Troyes	3	3	NON
Analyses de génétique moléculaire	Reims Troyes	2	2	NON

AGENCE REGIONALE DE SANTE DE CHAMPAGNE-ARDENNE

Arrêté n° 2015-892 du 10 septembre 2015 - bilan quantifié de l'offre de soins pour les équipements matériels lourds

Le directeur général par intérim **de l'agence régionale de Santé de la région Champagne Ardenne**

VU

le code de la santé publique et notamment les articles L.6121-1, L.6121-2, L. 6121-4, L.6122-1, L.6122-9, R.6122-25, R.6122-26, R.6122-29, R.6122-30, R. 6122-32 ;

le schéma régional d'organisation sanitaire arrêté par le directeur général de l'agence régionale de santé en date du 12 avril 2012 ;

l'arrêté du directeur général de l'agence régionale de santé de Champagne-Ardenne n° 2012-1823 du 20 décembre 2012, fixant les périodes et le calendrier prévus à l'article L. 6122-9 du code de la santé publique ;

l'arrêté du 16 janvier 2015 nommant Monsieur Benoît CROCHET Directeur général par intérim de l'ARS Champagne-Ardenne à compter du 1^{er} mars 2015 ;

la décision n°2015-163 portant délégation de signature du directeur général par intérim de l'ARS Champagne-Ardenne en date du 17 mars 2015 ;

l'avis de la commission spécialisée en date du 5 février 2015 relatif à l'expression d'un besoin exceptionnel au sens de l'article L. 6122-9 du code de la santé publique concernant un appareil d'imagerie ou de spectrométrie par résonance magnétique nucléaire à utilisation clinique spécialisé à l'activité ostéo-articulaire des membres sur l'agglomération de Troyes dans le territoire Sud.

ARRETE

ARTICLE 1^{er}

Le bilan quantifié de l'offre de soins pour les équipements matériels lourds suivants mentionnés à l'article R.6122-26 du code de la santé publique

1°Caméra à scintillation munie ou non de détecteur d'émission de positons en coïncidence, tomographes à émission de positons, caméra à positons ;

2°Appareil d'imagerie ou de spectrométrie par résonance magnétique nucléaire à utilisation clinique ;

3°Scanographe à utilisation médicale ;

4°Caisson hyperbare ;

est établi selon les tableaux figurant en annexe ci-jointe. Ce bilan est opposable au dépôt des demandes d'autorisation d'équipements matériels lourds dans la période du 1^{er} octobre 2015 au 30 novembre 2015.

ARTICLE 2

Un recours peut être formé contre le présent arrêté dans un délai de 2 mois à compter de sa publication, par voie hiérarchique auprès du ministre en charge de la santé et par voie contentieuse auprès du tribunal administratif de Châlons-en-Champagne.

ARTICLE 3

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région et sera affiché au siège de l'agence régionale de santé de Champagne Ardenne.

Châlons-en-Champagne, le 10/09/2015

Pour le directeur général par intérim de l'agence régionale de santé, et par délégation,

Le directeur de l'offre de soins,

Signé Thomas Talec

SCANOGRAPHE A UTILISATION MEDICALE

TERRITOIRE	Implantations	Objectif SROS	Appareils autorisés	Demandes nouvelles recevables
Territoire Nord	Charleville-Mézières Sedan Rethel Reims Epernay Châlons en Champagne Vitry-le-François	12 à 15	15	NON
Territoire Sud	Saint-Dizier Romilly-sur-Seine Troyes Chaumont Langres	7 à 8	8	NON

APPAREIL D'IMAGERIE OU DE SPECTROMETRIE PAR RESONANCE MAGNETIQUE NUCLEAIRE A UTILISATION CLINIQUE

TERRITOIRE	Implantations	Objectif SROS	Appareils autorisés	Demandes nouvelles recevables
Territoire Nord	Charleville-Mézières Reims Epernay Châlons en Champagne	14	14	NON
Territoire Sud	Saint-Dizier Troyes Chaumont	8*	8	NON

* Un besoin exceptionnel au sens de l'article L. 6122-9 du code de la santé publique d'une implantation supplémentaire d'IRM en territoire de santé Sud, sur l'agglomération de Troyes a été constaté pour un appareil spécialisé à l'activité ostéo-articulaire des membres.

.../...

CAMERA A SCINTILLATION MUNIE OU NON DE DETECTEUR D'EMISSION DE POSITONS EN COÏNCIDENCE, CAMERA A POSITONS

TERRITOIRE	Implantations	Objectif SROS	Appareils autorisés	Demandes nouvelles recevables
Territoire Nord	Charleville-Mézières Reims	7	7	NON
Territoire Sud	Saint-Dizier Troyes Chaumont	4	3	OUI 1 appareil à Saint-Dizier

TOMOGAPHE A EMISSION POSITONS

TERRITOIRE	Implantations	Objectif SROS	Appareils autorisés	Demandes nouvelles recevables
Territoire Nord	Reims	2	2	NON
Territoire Sud	Troyes	1	1	NON

CAISSON HYPERBARE

TERRITOIRE	Implantations	Objectif SROS	Appareils autorisés	Demandes nouvelles recevables
Territoire Nord	Reims	1	1	NON